Reçu le 13/12/2010

Commune de NOYANT D'ALLIER

(Allier)

~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

##########

Nombre de Conseillers :

en service	14	L'an deux mil dix
présents	11	le cinq novembre
votants	12	le Conseil Municipal de la commune de NOYANT D'ALLIER (Allier) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LAFAY Michel, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2010

PRESENTS : MM. LAFAY. PETIOT. DAUCHAT. BOGACZ. Mmes CHABROT. CHAMOROT. HUYNH THI. MM. GENOUX. FUSIL. GAYET. COULON

EXCUSES : Mme EUMONT-CAMUS a donné procuration à M. LAFAY. Mmes SOUBRIER. HELBECQUE.

SECRETAIRE : M. PETIOT Yves

OBJET ;

MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES DE LA RCEA

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquents en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de NOYANT D'ALLIER, par 12 voix pour,

- manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais, sous réserve expresse du maintien des échangeurs existants et de la gratuité pour les déplacements locaux.
- insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER
29 NOV. 2010

	Info	Exécution
CAB		X
SG		
DIRHM		
1D		
2D	X	
MIC	X	
SPM		
SPV		
DDT	X	X
DDCSPP		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
NOYANT D'ALLIER, le 24 novembre 2010
Le Maire,

MAIRIE DE NOYANT D'ALLIER 03 (Allier)

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 25 NOV. 2010 N°5
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
~~~~~~